

# Election de St Lô, sa création en 1639.

par Lepingard d'après le mémoire historique de Toustain de Billy.

Les officiers y attachés consistaient en :

- deux Conseillers du Roi, 1er et second président faisant fonction d'Intendant
- trois Conseillers du Roi Lieutenant-général
  - Lieutenant criminel
  - Lieutenant particulier civil
- un Conseiller du Roi premier élu
- onze Conseillers du Roi fonction de contrôleurs et commissaires examinateurs
- deux Conseillers du Roi Avocats et deux Procureurs du Roi
- trois Conseillers du Roi Receveurs des Tailles, Ancien, Alternatif et triennal,
  - avec les fonctions de Receveur des rentes
- trois Conseillers du Roi Receveurs du Taillon
- trois Conseillers du Roi Receveurs des Aides
- trois Officiers du Greffe, héréditaires, alternatif, triennal
- un Maître Clerc, héréditaire
- un Greffier des présentations, héréditaire
- un Premier huissier audiencier
- quatre Huissiers
- deux Sergents, collecteurs des Tailles
- dix Procureurs postulants, héréditaires
- soit en tout 48 Offices.

... il fut procédé en vertu d'un arrêt de la cour des finances de Caen du 8 septembre 1639 à l'établissement de l'élection et à l'installation de ces mêmes officiers par Maître Guillaume RAOUL Sieur de la Pesquetière, Conseiller du Roy, Lieutenant en la vicomté à St Lô, à ce spécialement commis assisté de Me Jean Du PREY, ancien avocat occupant pour le procureur du roi récusé, et de Me Michel Le TELLIER, greffier en l'élection du même lieu.

Sources AD50 : NMD N° 14 p.120-130